



A Monsieur le directeur académique de la Loire,

Objet : Consultation sur les programmes et 24H forfaitaires

St Etienne, le jeudi 19 septembre 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Présentée par le Ministre de l'Education Nationale comme une juste reconnaissance du travail invisible effectué par les enseignants du 1^{er} degré, la circulaire 2013-019 du 4 février 2013 a modifié le contenu des obligations de service des personnels.

Pourtant, cette circulaire, si elle n'indique pas, hélas, la reconnaissance du travail invisible, précise en revanche le contenu des 24 heures de concertation dédiées aux activités complémentaires pédagogiques : « un temps de travail consacré à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à l'articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, notamment au titre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, de la mise en place du dispositif plus de maîtres que de classes et de l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles ».

La note ministérielle adressée aux recteurs sur la consultation nationale relative aux programmes d'enseignement de l'Ecole Primaire, reprise par Mme la Rectrice de l'Académie de Lyon pose problème car on y lit que les enseignants disposeront d' « un forfait de trois heures sur leur temps de service » et que la première consultation (programmes en vigueur) « sera imputée sur la nouvelle enveloppe de 24 h de concertation prévue par la circulaire du 4 février 2013 ».

D'une journée banalisée annoncée en ce début d'année dans tous les secteurs, on est donc passé à 3 heures prises sur le temps qui doit être consacré aux activités pédagogiques complémentaires.

En outre, si le ministre comme la Rectrice indiquent bien que 3 autres heures seront prises sur le temps d'animation pédagogiques en fin d'année (ce qui est aussi contestable tant les besoins en formation sont grands), cette disposition n'est pas encore connue dans les circonscriptions puisqu'on a déjà commencé à demander aux enseignants de s'inscrire à des animations pédagogiques à hauteur de 18h, sans réserver 3 heures pour ce bilan.

Enfin, le calendrier imposé (contributions à rendre pour le 8 octobre alors que le mail informant les écoles est arrivé le 19 septembre à midi) rend totalement impossible - sans banalisation d'une demi-journée de classe - la mise en place de cette consultation au moment où se multiplient dans toutes les écoles animations pédagogiques, réunions incontournables (réunions de parents, de synthèse avec les RASED, de mise en place de l'APC, des 6H de prérentrée, avec les partenaires municipaux pour la mise

en place des nouveaux rythmes, ...).

Sauf à transformer ce que le Ministre appelle "une large consultation" en une nouvelle mascarade, les enseignants des écoles n'ont pas la possibilité de prendre à nouveau sur leur temps personnel déjà presque inexistant à cette période pour formuler dans ces délais des constats et propositions sur un dossier aussi important que celui des programmes de l'école Primaire.

Le SNUipp vous demande donc instamment d'accorder aux écoles une demi-journée banalisée pour mener à bien ces travaux.

A défaut, le SNUipp incitera les collègues qui ne sont et ne seront pas en mesure de mener cette consultation, à différer leur réflexion et, le cas échéant, leur proposera une réponse type déplorant ce manque de concertation, en sus des constats effectués unanimement - et publiés largement - par la communauté éducative (enseignants et chercheurs) à propos des programmes 2008.

Enfin, nous souhaitons qu'au-delà de la synthèse académique qui sera rendu publique, toutes les synthèses (de circonscription et départementale) soient aussi communiquées à l'ensemble des écoles et des enseignants, dans un souci de transparence et de véritable concertation.

Certains que vous comprendrez qu'il s'agit de l'intérêt de nos élèves comme celui des enseignants et de l'école en général et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre profond attachement à l'école publique.

Pour le SNUipp-FSU 42

Valérie Atif, secrétaire départementale



Copie au Ministre de l'Education Nationale, à Mme la Rectrice de l'académie de Lyon, aux SNUipp/FSU National et départementaux

